



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Annexe 1 : Formulaire de présentation des réponses à l'appel à projets 2018 du ministère de l'intérieur (FIESP)

### I) Présentation résumée du projet

Titre :

**Thème 2 : Intelligence artificielle et affaires intérieures et sécurité**  
**Encadrement des risques techniques et juridiques des activités de police prédictive et secours prédictifs**

**Durée de l'étude** : 6 mois

**Principaux objectifs** :

L'utilisation par le ministère de l'intérieur d'outils d'intelligence artificielle posent de nouveaux défis éthiques, mais aussi juridiques et techniques. Notre **équipe pluridisciplinaire** à la croisée du droit, de la sociologie et de la technique est en mesure de faire des recommandations précises et opérationnelles pour garantir la sécurité juridique, technique et acceptabilité sociale des outils déployés.

Le **premier objectif** sera d'envisager, d'une part, les risques de biais et discriminations et, d'autre part, d'opacité des algorithmes. Est ici posée la question de la qualité des données utilisées, des méthodes et du type de traitement mis en œuvre. Des **recommandations techniques** seront faites pour minimiser les risques, tant en considération des données utilisées en amont que des moyens d'auditer les résultats en aval.

Le **second et principal objectif** sera de préciser le cadre légal en pleine mutation sur la protection des données personnelles et transparence algorithmique, en droit français et de l'Union européenne, à l'heure de l'entrée en application du règlement européen n° 2016/679/UE de protection des données personnelles (RGPD). Des **recommandations légales** seront faites afin de garantir le respect du cadre législatif relatif au traitement automatisé des données personnelles et de la transparence algorithmique.

**En résumé**, notre proposition est de **préciser le cadre éthique et juridique** à prendre en compte et de le traduire en **recommandations juridiques** mais aussi **techniques**, afin d'assurer la fiabilité et stabilité des outils. La démarche suivie et les propositions faites seront opérationnelles et tiendront compte des missions des agents et services du ministère de l'intérieur. Le respect de ces conditions est nécessaire pour conserver la **confiance** des citoyens dans l'utilisation de l'IA par le ministère de l'intérieur.

**Nom du directeur ou responsable scientifique** : Céline Castets-Renard

Professeur de droit (spécialiste droit du numérique), Université Toulouse Capitole Membre Junior de l'Institut Universitaire de France (IUF)

**Laboratoire ou entité responsable de la recherche (nom développé, acronyme)** : IRDEIC (Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé) Université Toulouse capitole

**Adresse (postal et mail)** : Université Toulouse Capitole,  
IRDEIC Manufacture des Tabacs  
21 allée de Brienne  
31042 Toulouse Cedex 9

Gestionnaire de l'IRDEIC : Madame Gaëlle Le Merer : [gaelle.le-merer@ut-capitole.fr](mailto:gaelle.le-merer@ut-capitole.fr)

Adresse mail du responsable scientifique du projet : [celine.castets@ut-capitole.fr](mailto:celine.castets@ut-capitole.fr)